

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD335

présenté par

M. Chanteguet, rapporteur

à l'amendement n° CD|191 de Mme Buis

AVANT L'ARTICLE 7

I. – Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Après l'article L. 611-2, sont insérés trois articles L. 611-2-1 à L. 611-2-3 ainsi rédigés : » .

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 9, insérer la référence :

« *Art. L. 611-2-1* ».

III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 10.

IV. – En conséquence, au début de l'alinéa 11, substituer à la référence :

« *Art. L. 611-2-1* »,

la référence :

« *Art. L. 611-2-2* ».

V. – En conséquence, au début de l'alinéa 13, substituer à la référence :

« *Art. L. 611-2-2* »,

la référence :

« *Art. L. 611-2-3* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.